

**CONSEIL MUNICIPAL DU  
LUNDI 15 NOVEMBRE 2021  
COMPTE RENDU DE SEANCE**

Le conseil municipal s'est réuni le **lundi 15 novembre 2021** à 19 heures à la mairie de Moul-Chicheboville sous la présidence de Mme Coralie ARRUEGO, Maire de Moul-Chicheboville.

Etaient présents :

Mme Coralie ARRUEGO, M. Daniel BUISSON, M. Stéphane CASTEL, Mme Claudine DESDEVISES, M. Alexandre DUBOST, Mme Catherine GATEY, M. Nicolas GENS, M. Éric LECÉLLIER, M. Thierry LECOQ, M. Benoit LEJEUNES, Mme Alexandra LEPINAY, M. François-Xavier MACÉ, Mme Isabelle NÉZET, Mme Sophie PALLU, M. Matthieu PICHON, M. Alexandre PIGEONNIER, Mme Christel POIROT, Mme Céline ROQUET, Mme Fabienne ROYER COCAIN, Mme Sylvie SALLÉ, M. Jean-François SAVIN et M. Laurent VANDERSTICHELE formant la majorité des membres en exercice.

Etait absente excusée :

Mme Lucie CLÉMENT (pouvoir à Mme Fabienne ROYER-COCAIN).

Mme Isabelle NÉZET et Mme Fabienne ROYER-COCAIN ont été élues secrétaires de séance.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Conformément à l'article 19 du règlement intérieur du conseil municipal de Moul-Chicheboville en vigueur, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 4 octobre 2021 est soumis à l'approbation de l'assemblée.

..... **Adopté à la majorité (19 voix pour et 4 abstentions)**

**RAPPORT D'ACTIVITES 2020 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL ES DUNES**

Le conseil municipal adopte le rapport d'activités 2020 présenté par la Communauté de communes Val ès dunes.

..... **Adopté à l'unanimité**

**VENTE D'UN TRACTEUR**

Le conseil municipal décide de mettre en vente le tracteur communal Renault 461s.

..... **Adopté à l'unanimité**

**CONCESSION AU CIMETIERE**

Le conseil municipal décide le rachat d'une concession en cavurne dans le cimetière de Moul-Chicheboville pour un montant au prorata temporis de 42 €.

..... **Adopté à l'unanimité**

## EXPERIMENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

A titre expérimental, sur une durée de 2 ans, le conseil municipal accepte de mettre en place un compte financier unique avec le trésor public et accepte le passage à la comptabilité M57 à compter de l'exercice budgétaire 2022.

.....Adopté à l'unanimité

## DECISION MODIFICATIVE N° 1

A la suite de la mise en place de la prime de précarité au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et de la continuité du protocole sanitaire renforcé dans les écoles du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 4 octobre 2021, le conseil municipal accepte la décision modificative n° 1 du budget comme suit :

FONCTIONNEMENT – DEPENSES			FONCTIONNEMENT – RECETTES		
6336 Centre de gestion		+ 1 700€	70632 Centre de loisirs		+ 7 000€
6411 titulaire	Personnel	- 19 043€	7083 Locations salles des fêtes		+ 1 400€
6413 titulaire	Personnel non	+ 39 000€	7388 Taxe sur terrains devenus constructibles	devenus	+ 17 657€
64162 Apprenti		+ 1 500€	773 Mandats annulés		+ 4 500€
6451 URSSAF		+ 16 000€	7788 Recettes exceptionnelles		+ 22 600€
65888 Prélèvement à la source		+ 14 000€			
<b>TOTAL</b>		<b>+ 53 157€</b>	<b>TOTAL</b>		<b>+ 53 157€</b>

.....Adopté à l'unanimité

## PERSONNEL COMMUNAL : REFERENT SIGNALLEMENT

Le conseil municipal accepte la passation d'une convention avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Calvados pour la mise en place d'un référent signallement ayant pour rôle le respect du dispositif du décret n° 2020-256 du 13 mars 2020.

.....Adopté à l'unanimité

## PERSONNEL COMMUNAL : REGLEMENT DU PERSONNEL ET REGLEMENT HYGIENE ET SECURITE

A la suite de la transmission auprès du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Calvados, du règlement intérieur du personnel communal, avant son adoption par le conseil municipal, il a été demandé de scinder ce règlement en deux parties, l'une réservée uniquement au règlement du personnel et l'autre un règlement hygiène et sécurité. Le conseil municipal approuve ces modifications et adopte en conséquence le règlement modifié.

.....Adopté à l'unanimité

## CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT POUR LE DEPLACEMENT DE CANDELABRES

Dans le cadre des travaux d'aménagement de sécurité du hameau de Béneauville, il est convenu avec le Département du Calvados la passation d'une convention de prise en charge du déplacement de deux candélabres. Le montant des travaux s'élève à 6 935 € TTC, dont une part communale de 3 755,84 € TTC qui sera intégralement remboursée par le Département.

.....Adopté à l'unanimité

Mairie de MOULT-CHICHEBOVILLE

6 Rue Pierre Cingal – 14370 Moulton-Chicheboville - ☎ 02.31.27.94.30  
Courriel : contact@mairie-mc.fr - Site internet : www.mairie-moulton.fr



## PRESCRIPTION ACQUISITIVE

Le conseil municipal décide d'avoir recours à la procédure de prescription acquisitive prévue par les articles 2260 et suivants du code civil, dans le cadre de l'achat des parcelles AH 15 (23a 68ca), AH 24 (7a 62ca), AC 36 (12a 77 ca) et AE 189 (5a 78ca) situées dans les marais de Chicheboville.

..... **Adopté à l'unanimité**

## DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU LOGEMENT DE L'ECOLE

Pour finaliser la vente du logement situé à l'école Vents et Marais de Chicheboville, il est nécessaire de procéder à la désaffectation et au déclassement du bien pour l'intégrer dans le domaine privé de la commune avant sa mise en vente.

..... **Adopté à la majorité (22 voix pour et 1 abstention)**

## PARCELLE VICTOIRE

Dans le cadre de l'achat de la parcelle A 112 appartenant à feu Monsieur Michel VICTOIRE, le conseil municipal accepte de modifier la délibération n° 14 du 28 juin 2021 en ce sens que la demande sera formulée auprès du notaire chargé de la succession et non de l'UDAF.

..... **Adopté à l'unanimité**

## EXPOSITION « LE CALVADOS DANS LA GRANDE GUERRE »

Le conseil municipal accepte le défraiement des intervenants sur l'exposition « Le Calvados dans la Grande Guerre » sur les mêmes bases que les intervenants au salon du polar, soit la prise en charge des repas, de l'hébergement et le remboursement des frais kilométriques sur une base de 0,15 € du kilomètre, qui se récapitulent ainsi :

Frais de communication : 111,60 €

Frais d'hôtel : 406,98 €

Frais de repas : 224 € (Chez Dimitri) et 385 € (Oh Barbecue)

Frais de route : 171,10 €

..... **Adopté à l'unanimité**

**Fin de séance : 19 h 56**

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE : DATE A DEFINIR**

Fait à Moulton-Chicheboville, le 23 novembre 2021

**Isabelle NÉZET**  
Secrétaire de séance



**Fabienne ROYER-COCAIN**  
Secrétaire de séance

**Coralie ARRUEGO**  
Maire de Moulton-Chicheboville

Mairie de MOULT-CHICHEBOVILLE

6 Rue Pierre Cingal – 14370 Moulton-Chicheboville - ☎ 02.31.27.94.30  
Courriel : contact@mairie-mc.fr - Site internet : www.mairie-moulton.fr